



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	61

Date de convocation

9 novembre 2023

Finances – Transfert de l'opération ADN du budget annexe Développement économique au Budget principal

**N° de la délibération
2023-627**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

L'opération Déploiement de la fibre optique est comptabilisée dans le budget annexe Développement Economique depuis son démarrage.

Ce déploiement en cours dépasse manifestement le cadre exclusif des ZAE comme le souligne le préambule des statuts du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique : les « *Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont chacun adopté Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Ardèche et de la Drôme afin d'équiper l'ensemble du territoire en fibre optique jusqu'à la maison, pour tous les territoires en 10 ans* ».

Etant entendu que la fibre optique est déployée sur l'ensemble du territoire intercommunal au bénéfice des habitants et qu'elle n'a donc pas un caractère exclusivement économique,

Vu les délibérations du 27 juin 2014 et 14 novembre 2014 de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse, portant adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique,

Vu la délibération du 9 juillet 2014 de Hermitage Tournonais Communauté de Communes, portant adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique,

Vu la délibération du 26 février 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien, portant adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2016-12-26-004 du 26 décembre 2016, portant création d'une Communauté d'agglomération issue de la fusion des EPCI sus-cité,

Vu l'article 6-1 des compétences d'ARCHE Agglo,

Considérant le préambule des statuts du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (Arrêté préfectoral n°2017-142-0010 du 22 mai 2017) :

« En 2013, le Département de l'Ardèche et le Département de la Drôme ont chacun adopté Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Ardèche et de la Drôme. Ce schéma comporte un volet « infrastructures numériques », qui décrit l'ambition d'équiper l'ensemble du territoire en fibre optique jusqu'à la maison et acte un projet ambitieux pour la Drôme et l'Ardèche : la « fibre à la maison pour tous les territoires en 10 ans. Le syndicat mixte ADN a pour nouvelle ambition le pilotage de ce grand projet de déploiement de la fibre à la maison (FTTH à savoir Fiber To The Home), sur le territoire bi-départemental, en parfaite coordination avec les autres acteurs industriels du secteur ».

Considérant la fermeture annoncée du réseau « cuivre » en 2030 et sa substitution par le réseau « fibre »,

Entendu que le déploiement en cours du réseau FTTH dépasse manifestement le cadre exclusif des ZAE,

Entendu que la fibre optique est déployée sur l'ensemble du territoire intercommunal au bénéfice des habitants et qu'elle n'a donc pas un caractère exclusivement économique,

Après en avoir délibéré à :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- TRANSFERT cette opération et l'ensemble des dépenses et recettes y afférentes dans le budget principal.
- PREVOIT les crédits nécessaires au transfert, lors de la décision modificative de novembre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.